

# STREETNET

Etude de cas sur :  
les marchands ambulants

Réalisée par Oscar KAMARA

Juillet 2012

## Liste des abréviations

**ANSD** : Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie

**AOF** : Afrique Occidental Française

**ASMA** : Agence Nationale de Sédentarisation des Marchands Ambulants

**BM** : Banque Mondiale

**BIT** : Bureau International du Travail

**C.E.S** : Conseil Economique et Social

**CFA** : Confédération Financière Africaine

**CE** : cours élémentaire

**CM** : cours moyen

**CIST** : Conférence Internationale sur les Statistiques du Travail

**CRDFP** : Centre Régionaux et Départementales de Formation Professionnelle

**CNES** : Confédération Nationale des Travailleurs du Sénégal

**CNTS** : Confédération Nationale des Travailleurs du Sénégal

**COCOGES** : Collectif des Femmes Commerçantes du Groupement Economique du Sénégal

**DPS** : Direction de la Prévision Statistique

**ESAM** : Enquête Socio des Ménages

**ECOPOLE** : Economie Populaire

**FMI** : Fond Monétaire Internationale

**FAMATS** : Fédération des Associations des Marchands Ambulants et Tabliers du Sénégal

**OIT** : Organisation Internationale du Travail

**ONG** : Organisation Non Gouvernementale

**PME** : Petite et Moyenne Entreprise

**PDS** : Parti Démographique Sénégalaise

**HLM** : Habitat à Loyer Modéré

**RASI** : Regroupement des Acteurs du Secteur Informel

## Sommaire

<b>Item</b>	<b>Page</b>
Présentation du Sénégal	4
Présentation de ville de Dakar	5
Présentation de la commune d'arrondissement de Dakar Plateau	6
Rappel du but de l'étude de cas	6
Méthodologie de la recherche	6
Le secteur informel au Sénégal	7
Les conditions de travail	8
Les formes d'organisation chez les marchands	9
La situation de base des marchands ambulants	10
Relation avec les collectivités locales	16
Les résultats positifs obtenus par les marchands au cours de leur lutte	18
Les facteurs négatifs qui influent sur les marchands	19
Les bonnes pratiques retenues	20
Les enseignements tirés de la FAMATS	21
Les leçons apprissent	21
Recommandations	22
Conclusion	23
Annexes	24

## Présentation du Sénégal

Le Sénégal est un pays sahélien situé à l'extrême ouest du continent africain. Il est limité au Nord par la République de Mauritanie, à l'Est par la République du Mali, à l'ouest par l'océan atlantique et au Sud par la Guinée Bissau.

Il couvre une superficie de 196.722 km<sup>2</sup> avec une enclave de part et d'autre de 10.300 km constituant la République de Gambie à l'intérieur du territoire Sénégalais.

Au plan démographique le Sénégal ressemble fortement à celui des autres pays d'Afrique subsahariens avec un fort taux d'accroissement démographique de 2,7% par an. La population est passée de 3.000.000 d'habitants en 1960 à 9.524.000 habitants en 2000 puis à 12.000.000 habitants en 2007 avec une densité moyenne de 48 hts au km<sup>2</sup>. Les fortes densités humaines sont concentrées dans les centres urbains et à l'Ouest où sont localisés les grandes activités économiques et religieuses comme à Dakar, Kaolack, Diourbel, Fatick regroupant 65% de la population totale sur une superficie de 18% du pays selon la Direction de la Prévision et de la Statistique.

Quant à la composante ethnique, trois ethnies prédominent au Sénégal : les Wolof et les Lébou (45,0%), les Pular (25,2%) et les Serer (13,8%), soit au total 84% des sénégalais. Suivent par ordre d'importance les Diola (5%) et les Manding et les socé (3,9%), principales ethnies du Sud et les Soninké du Nord (moins de 2%). Les autres ethnies sénégalaises regroupées représentent moins de 5,0% selon le rapport l'ESAM III.

Sur le plan administratif et économiques, l'architecture administrative du Sénégal est constitué par les collectivités locales que sont : la région, la commune, la communauté rurale. Chaque région compte des départements, des sous-préfectures et des communautés rurales à l'exception de celles de Dakar et de Thiès qui comptent respectivement 19 et 3 communes d'arrondissements.

La région, la commune et la communauté rurale sont dotées de la personnalité et d'autonomie financière avec 9 compétences transférées à savoir : domaines, environnement et gestion des ressources naturelles, santé-population et action-sociale, jeunesse sport et loisirs, culture, éducation, planification, aménagement du territoire, urbanisme et habitat. Toutes ces entités administratives reçoivent de l'Etat des fonds de donation et des fonds de concours versés chaque année.

Sur le plan économique, les contres performances des politiques économiques initiées par les institutions financières la Banque Mondiale (B.M) et le Fond Monétaire International ( F.M.I), entretenues par des séries de crises aigues (plan d'ajustement structurels, les Nouvelles Politiques Agricoles, le système du marché ouvert, la trans-nationalisation du capital financier et la dévaluation du franc (CFA) ) n'ont pas apporté de réponses à la situation de pauvreté dans laquelle vivent bon nombre de Sénégalais. Au contraire, elles ont accentué la paupérisation des familles sénégalaises où subissent beaucoup de problèmes socio-économiques multiformes multisectoriels. Ainsi, il ressort des données de l'enquête socio-économique auprès des ménages (ESAM II de 1995) que 57% de ménages vivent en dessous du seuil de pauvreté soit 65% de la population sénégalaise. En ce qui concerne la pauvreté, elle est plus répandue en milieu rural. 57,5% des ménages ruraux sont pauvres contre un ménage sur trois dans la zone urbaine de la région de Dakar et 43,3% dans les autres villes du pays selon les résultats de l'étude de ESAM II de 1995.

Par ailleurs, le secteur primaire constitué par l'agriculture, la pêche, l'élevage et le commerce où évolue plus de 60% de la population active ne contribue que 17,7% de la richesse nationale.

Quant au secteur secondaire, sa contribution à la création de richesse nationale est évaluée à 20%. Son taux de croissance est passé de 6,4% en 1998 à 8,5% en 2000 selon la Direction de la Prévision et de la Statistique (D.P.S).

Un développement accéléré du secteur informel dans les villes témoigne de la précarité de l'emploi. Selon les prévisions de l'ANSD pour 2012, le taux de chômage en milieu urbain sera de 12,9%. Dans la région de Dakar, il sera de 18,6% ce qui induira une faible performance sociale du fait que les jeunes de moins de 20 ans représentent plus de 60% de la population.

Il faut noter qu'un nombre non négligeable de personnes scolarisées n'ont pas terminé le cycle entamé, y compris le cycle primaire. Les classes de CE<sup>2</sup> et de CM<sup>2</sup> sont trop souvent synonymes d'abandon. Après l'abandon de leur scolarité, la plupart sont dans le secteur informel. Le secteur informel joue un rôle important dans l'économie sénégalaise. Il englobe l'ensemble des petits métiers et activités de production de transformation, de transports, de commerce et de prestation de services. Il est aussi le véritable refuge des exclus du système formel trop difficile d'accès parce que nécessitant une formation, une qualification et une réglementation. Nombre de Sénégalais ont recours aux différentes activités du secteur informel pour faire face au chômage, pour aider leur famille ou pour apprendre leur métier. Le secteur informel couvre pratiquement tous les domaines de l'activité économique. En effet, le secteur informel est le poumon de l'économie Sénégalaise. Il représente 60% du produit intérieur brut et 60% de la population active travaille dans ce domaine selon l'étude de l'USAID de 1998. Selon les données de l'étude ANSD de 2008, 83% de travailleurs recensés s'activent dans le secteur privé informel contre 10% au niveau du privé formel. Le secteur public n'est aussi en reste, il n'utilise que 7% des occupés dakarois.

Cependant, on note que le commerce ambulant est le moteur de l'économie informelle; il est le principal pourvoyeur d'emploi à Dakar. En effet selon toujours cette même étude, sur les quatre (4) principales branches d'activités, on note que le "*commerce*" compte 46,5% , l'"*industrie*" 30,6%, les "*services*" 21,3% et la pêche 1,6%.

## **Présentation de la ville de Dakar**

La région de Dakar est située dans la presqu'île du Cap vert et s'étend sur une superficie de 550 km<sup>2</sup> soit 0,28% du territoire national. Elle est comprise entre les 17° et 10 et 17° 32 longitude Ouest et les 14° 53 et 14 ° latitude Nord.

Elle est limitée à l'est par la Région de Thiès et par l'Océan Atlantique dans ses parties Nord, Ouest et Sud. Dakar est l'ancienne capitale de l'AOF.

Sur le plan administratif, la région est subdivisée en :

- 4 départements : Dakar, Pikine, Guédiawaye, Rufisque.
- 4 villes : Dakar, Pikine, Guédiawaye, Rufisque
- 3 communes : Bargny, Diamniado, Sébikotane.
- 43 communes d'arrondissement, 2 communautés rurales (Sangalkam et Yenne) avec une cinquantaine de villages.

Capital politique et économique du Sénégal, Dakar est le siège de nombreuses organisations internationales et abrite l'ensemble des structures directionnelles du pays.

La forte concentration économique et démographique en fait un important centre d'affaires. Dakar est également un important creuset culturel et humain. Elle est la principale ouverture vers l'extérieur grâce à un port et un aéroport de stature Internationale.

Au 31 décembre 2004, la population de la ville de Dakar était estimée à 1.009.256 habitants avec un taux d'accroissement naturel de 2,4% (ANDS, 2005). D'après la répartition de la population par groupe d'âge, les femmes en âge de procréer représentent 24% alors que la population de plus de 15 ans est estimée à 57%.

Du fait de ses fonctions de centre névralgique de la capitale du Sénégal, le département de Dakar bénéficie de la préférence des migrants des autres régions mais aussi des migrants externes.

## **Présentation de la commune d'arrondissement de Dakar –Plateau**

Dakar Plateau est l'une des 19 communes d'arrondissement de la ville de Dakar. C'est le quartier le plus moderne de la capitale, situé dans le Sud de la presqu'île du Cap-Vert, face à l'île de Gorée.

### **Rappel du but de l'étude de cas.**

Le but de l'étude de cas est d'apprendre davantage sur la façon dont les vendeurs de rue dans différents pays négocient au niveau du gouvernement local, par exemple avec les autorités municipales.

### **Méthodologie de la recherche**

La méthodologie de cette recherche s'est articulée autour de deux axes complémentaires : la revue documentaire et l'enquête qualitative au niveau des différentes associations représentatives des marchands localisées dans les marchés et les collectivités locales.

Pour atteindre les objectifs de cette étude, en plus de l'analyse du contexte qui découle de la revue documentaire, nous avons surtout utilisé la méthode qualitative dont l'objectif était de mieux cerner les formes d'organisation, les difficultés, pratiques de négociation avec les pouvoirs publics et les collectivités locales.

## Le secteur informel au Sénégal

Le Sénégal, à l'instar de la plupart des pays en développement est caractérisé par un secteur informel très développé. L'enquête 1-2-3 réalisée par l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) en 2003 estime à 508,8milliards de F CFA de Biens et Services et a créé 365,3milliards de F CFA de valeur ajoutée, soit 10,7% du PIB. Près de 56% de ce montant provient des activités commerciales. Egalement, l'ANSD a constaté qu'en moyenne, chaque ménage de Dakar tire l'ensemble ou une partie de ses revenus en dirigeant une unité de production informelle. Ainsi, de part sa position sur le plan économique, il joue le rôle de régulateur socio-économique au sein de la population. A cet effet, il est stabilisateur de la paix sociale et régulateur économique.

Dans le sous secteur du commerce à Dakar, l'ex maire de Dakar Pape DIOP, évoquait en 2008 qu'il existe environ 50.000 marchands ambulants présents dans la capitale. Ces derniers qui le plus souvent travaillent de manière inorganisée pose quelques difficultés majeures (encombrement, salubrité, etc.) au niveau de la ville de Dakar. Quant au lieu de provenance, on remarque que ces derniers proviennent des différentes régions du Sénégal. Ainsi, on note la région de Thiès (22,8%), Ziguinchor (13,8%), Kaolack (13,5% et Diourbel (12,4%).

Ainsi, le commerce ambulant constitue, pour une catégorie de la population active, un moyen d'insertion professionnelle, une stratégie de survie contre le besoin et une source de revenus additionnels. Selon l'étude de l'observation économique de la chambre de commerce de Dakar de 2009, il est considéré par certains acteurs comme un tremplin pour devenir un grand commerce ou pour émigrer en Europe et beaucoup de jeunes ont pu réussir grâce à cette activité. Mais le chemin à parcourir pour atteindre de stade est parsemé d'obstacle. En effet, les marchands ambulants sont pointés du doigt et considérés comme des hors-la-loi car ils ne disposent pas de statut spécifique justifiant l'exercice de leurs activités et ne sont pas juridiquement reconnus. Ainsi de part les multiples tracasseries, le métier de marchand ambulant est l'un des plus difficiles et des plus aléatoires.

Les marchands ambulants peuvent rester des jours à supporter le poids de leur marchandise et de marcher chaque jour des centaines de mètres en affrontant le soleil et en endurant la fatigue.

Par ailleurs, les marchands ambulants éprouvent des difficultés liées à l'obtention de certaines facilités à cause de la cherté des loyers de celles-ci. En effet, dans les environs de Sandaga le loyer d'une cantine oscille entre 100.000 FCFA pour la pièce de 1 m<sup>2</sup> et 200.000 FCFA la pièce de 2 m<sup>2</sup> en plus une caution de 450.000 F CFA est exigé. Les colporteurs préfèrent ainsi investir les rues où ils payent seulement 150 FCFA de taxe journalière. Mais s'il est remarquable que les colporteurs font face à des difficultés, ils n'en demeurent pas moins qu'ils posent d'énormes problèmes aux habitants de la ville de Dakar et aux Petites et Moyennes Entreprises. En réalité, les marchandises vendues par les marchands ambulants sont composés pour l'essentiel de produits non recommandés par la stratégie de croissance accélérée (SCA) comme le textile importé à l'étranger au détriment des produits des entreprises nationales, a expliqué Abdoulaye Faye responsable du guichet d'information et de formalité du Ministère du Commerce. Malgré le dynamisme et le nombre de personnes qui y évoluent, l'Etat du Sénégal ne perçoit que 2,2% de la valeur ajoutée du secteur informel, principalement sous forme de patente, mais aussi d'impôts locaux, de droits d'enregistrement et de bail. Aujourd'hui il y a un

manque à gagner pour l'Etat du Sénégal de près de 100 milliards de francs CFA par an à cause de l'occupation de voie publique qui impacte sur la mobilité urbaine selon la Direction de la Prévision et de la Statistique du Ministère de l'Economie et des Finances. Son mode d'organisation et son fonctionnement n'offre pas à l'Etat et aux mairies la possibilité de lui soutirer assez de taxes et impôts.

Cependant, le commerce ambulant à Dakar constitue le gagne-pain d'environ 50.000 personnes dont la majorité est constitué de jeunes ; ils représentent (les moins de 26 ans) près de 33,1% des actifs informels dont l'âge moyen est de 33,6 ans selon la dernière étude de l'enquête 123 phases 2 de l'ANDS.

Abritées le plus souvent par des installations de fortune, ce qui les prive d'accès aux principaux services publics (eau, électricité,), il nous a été donné de constater que la situation spatiale où les marchands ambulants de Dakar n'est pas des meilleurs.

### **Les conditions de travail des marchands ambulants.**

Les marchands ambulants dans leur majorité évoluent dans les conditions de travail très précaires ; la majorité dispose des tables en bois ou des chutes en plastiques qui leur servent de nattes pour écouler leurs marchandises. Ils sont en majorité exposés au soleil. Cette situation pas très reluisante renforce les convictions des marchands qui ont d'abord pour souci première la « survie » et par la même occasion un moyen de pression sur l'Etat et sur les collectivités locales pour prendre en compte leur situation.

Pour eux cette précarisation est aussi un moyen de lutte, certains nous ont déclarés ceci « **Nous ne pouvons pas quitter la voie tant que les autorités n'ont pas trouvé une place idéale, pour les ambulants** » renseigne cet ambulant que, nous avons rencontré au marché de Grand-Yoff. Avant de poursuivre : « **du jour au lendemain, les autorités de ce pays donnent des milliards à tort et à travers. Pendant ce temps, dit-il, « les Sénégalais souffrent** ».

Cependant, il faut remarquer que tout le monde n'est pas dans le même cadre de travail en ce qui concerne les conditions de travail. En effet depuis maintenant 3 ans, certaines collectivités locales ont entrepris un programme d'embellissement ou relookage des étales de marchands qui sont localisées aux abords de la route et au niveau des trottoirs grâce au financement des sociétés privées qui évoluent dans le domaine. Ainsi, certains parmi eux ont eu à acquérir des tabliers plus modernes, plus sécurisants et plus attrayants. Mais force est de reconnaître que seulement quelques collectivités ont eu à initier de telles actions dans leur espace. Ceux qui ont initiées ce programme n'ont réalisé que très peu de table. Il faut également noter que hormis les collectivités de la ville de Dakar qui ont eu à se lancer dans le relookage, les autres collectivités n'ont pas investi dans ce domaine. La photographie et le décor des marchés est pittoresque. Cet élan marketing aurait pu être un succès si les mairies avaient assurer le financement d'une part mais aussi par le fait que le cout des tables n'est pas le plus souvent à la portée du bourse des vendeurs ambulants à cause du prix qu'ils jugent très élevé qui se situe entre 700.000 et 800.000 pour les tabliers et entre 1.000.000 de francs et 1.500.000 CFA pour les box ;ces montants sont le plus souvent payés en seule tranche . Certains ambulants localisés au niveau du marché HLM ont réalisé d'eux même leur propre cantine avec l'aval de leur maire.



Le nombre de marchands augmente de jours en jour du fait du nombre croissant de jeunes qui quittent la campagne pour la ville. Les mairies peuvent jouer un rôle très efficace dans le chômage des jeunes en créant de petits espaces aménagés pour ces derniers. Certains parmi eux nous ont déclaré ceci « **j'ai commencé mon commerce avec un capital de 5.000 francs que j'ai multiplié par cinq un mois après c'était, il y a de cela trois 5 ans, maintenant j'ai plus de 500.000 francs sur mes étagères** ».

## **Les formes d'organisation chez les marchands**

Dans le milieu des marchands ambulants, on retrouve plusieurs formes de regroupements à savoir les daras (regroupement à but religieux) et les associations qui sont dans leur totalité reconnues par les pouvoirs publics suivant la loi de 1901 relative aux conditions de création des associations. La procédure de reconnaissance d'ailleurs est très simple pour toute forme d'association à but non politique. Pour sa matérialisation, les membres du bureau font une demande à l'autorité en précisant le but de l'association. Après cela, une enquête de moralité est faite par la police sur les membres du bureau. Le but est de savoir si ces derniers n'ont pas connus des condamnations judiciaires dans le passé et possèdent une bonne réputation au sein de leur quartier. Après plusieurs mois d'enquête, la police des mœurs donne un avis technique à la hiérarchie. Si l'avis est positif, la reconnaissance est accordée par le Ministère de l'Intérieur qui délivre un récépissé de reconnaissance qui autorise l'association à tenir des réunions et demander des appuis en nature ou en espèces aux autorités ou à des partenaires.

Pour faire face aux autorités aussi bien étatiques que municipales, les marchands ont tous compris leur association devait disposer d'une reconnaissance officielle afin de revendiquer en toute légitimité leurs droits de vendre ou d'exercer un métier même s'il faut reconnaître que la vente de rue est interdite au Sénégal. Ainsi, à la tête de chaque association, on retrouve la structuration suivante : Président, vice président, trésorier, secrétaire général, ainsi que des adjoints

Aujourd'hui entre la ville de Dakar et les communes d'arrondissement d'HLM et Castors on compte plus de 15 associations de marchands légalement enregistrées et plus d'une vingtaine qui sont regroupés sous forme d'association n'ayant pas uniquement comme mission la défense des intérêts des marchands. Parmi celles-ci, on retrouve par exemple des regroupements de personnes issues d'une même localité.

Cette floraison est surtout dû au fait d'une part que le gouvernement précédent avait un souhait de politiser les regroupements en vue de faire une base électorale mais d'autre part les nouveaux arrivants sur les trottoirs composés surtout de jeunes ont senti aussi la nécessité de se battre pour leur propre survie et ont aussi créé leur association. Mais, il faut aussi noter que certains anciens ne voulaient surtout pas les intégrer à cause de leur tempérament et de leur jeunesse qui leur permet d'être mobiles sur les artères des rues. Dans leur quête de recevoir les facilités du pouvoir beaucoup d'associations sont tombées dans le jeu politique qui a eu pour conséquence la division entre eux. Un président de mouvement la fortement décriée en disant ceci « **On nous a divisé on nous obligeant à rentrer dans leur parti** » « **Tout ce qu'ils ont promis n'a pas été fait** »

Conscient des conséquences néfastes de la division, le 14 Juin 2010, les marchands se sont réorganisés en créant la Fédération des Marchands, Tabliers et Ambulants du Sénégal – FAMATS- pour mieux revendiquer leur droits. Au moment de sa création, FAMATS regroupait 26 associations tous localisées à Dakar dont leur objectif principal est la défense des intérêts des marchands qui sont localisés entre le centre ville, le département de Pikine et de Guédiawaye. Aujourd’hui, la FAMATS compte en son sein plus de 40 associations réparties entre Dakar et les autres régions. Ainsi, au niveau de chaque marché du Sénégal, la fédération à un représentant dont la mission est de remonter toutes informations au bureau central en vue de leur permettre de mettre sur un lobbying en cas de problème.

Il faut reconnaître que cette fédération ne se substitue pas aux mouvements ou associations de base déjà existantes dans les différents marchés de Dakar et des régions. Notons que le but de la FAMATS est de défendre les intérêts des marchands en parlant d’une seule voix.

## **La situation de base des marchands ambulants**

La «vie » des marchands ambulants de Dakar peut être divisée en deux périodes à savoir

La période 1 qui coïncide à la forte tension qui se situe entre 2007 et 2009

Ainsi, en Novembre 2007 l’occupation des rues avait été qualifié par le président de république Me Abdoulaye Wade d’illégal et d’inacceptable et a demandé ensuite aux autorités concernés de prendre de décisions pour dégager leur emprise sur les voies publiques. Le gouverneur de Dakar avait mobilisé ainsi des bulldozers et des forces de l’ordre qui commençait, sans préavis, à chasser les marchands ambulants et à démolir les cantines et les souks implantés aux abords des rues.

Les marchands ambulants avaient violemment protesté par des actes de colères en détruisant tout sur leur passage (voitures, magasins, édifices publiques, etc.). Les journées du 22 et 23 Novembre 2007 furent caractérisés par des émeutes dans les grandes rues de la ville de Dakar qui se sont soldées par beaucoup de dégâts et l’arrestation par la police de plus de 200 personnes.

Les autorités sénégalaises ont reculé devant la détermination des marchands ambulants à continuer leur revendications pour la poursuite de leurs commerce au bord des rues. Ainsi le sénateur-maire de Dakar Pape Diop autorisa « les commerçants à revenir à leur place sur la voie publique sans toutefois gêner la circulation »

Conscient de l’ampleur du problème et de l’inefficacité de l’utilisation de la force pour le résoudre, les autorités sénégalaises ont envisagé d’autres solutions allant dans le sens de trouver un compromis avec les marchands.

C’est dans cette perspective que le 2 Mai 2009 le Président de la République entouré du Ministre du Commerce, du Premier Ministre, de ses conseillers et de la Directrice de l’Agence pour le développement des PME ont rencontré Mr Moulaye SECK Président de la Synergie des marchands pour le développement (SYMAD) qui était accompagné de quatre autres associations de marchands.

Durant cet entretien, Mr SECK qui a parlé au nom de toutes les représentations localisées dans la commune d'arrondissement de Dakar-Plateau a proposé aux autorités des pistes de solutions pour atténuer l'expansion du nombre de marchands et la libération de la voie publique. Ces pistes se résument ainsi : Financement de micro projets sur l'agriculture, mise en place de normes pour l'implantation de tabliers dans les artères de la ville de Dakar, aménagement de sites de recasement au niveau de la commune d'arrondissement du Plateau, dans la banlieue et dans les régions. Dans sa proposition, il a également surtout souligné la nécessité de la mise en place d'un cadre de concertation commun entre la mairie de la ville de Dakar et le ministère du Commerce par le fait que le Ministère du commerce a commencé à s'intéresser aux problèmes des marchands et qu'il faut éviter les conflits de compétences qui auront des répercussions négatives sur les commerçants. Le Président qui a eu à écouter ces derniers a déclaré sa surprise quant aux propositions faites par la délégation. Ainsi, à la fin de la rencontre, il a donné des instructions au Premier Ministre pour qu'une bonne partie de ses vendeurs à la sauvette soient recyclés dans le secteur de la production. Rappelons que toutes ces propositions n'étaient orientées que vers les marchands de la ville de Dakar.

Il convient de souligner cependant que cette ambition du Président de la République était difficilement réalisable du fait qu'il n'y avait aucune étude sectorielle réalisée en direction des marchands ambulants localisés au niveau de la ville de Dakar. Les chiffres qu'avait avancés le Maire Pape DIOP étaient une extrapolation faite à partir des recettes communales. Outre à cela, la mairie n'avait pas prévu un tel investissement dans son budget.

En plus de cela, le Conseil Economique et Social (CES) qui est une assemblée consultative des pouvoirs publics qui dispose d'une expertise dans le domaine économique, social et culturel avait, dans le cadre de sa première session ordinaire reçu le ministre du Commerce qui a annoncé une opération de déguerpissement et de recasement des marchands ambulants qui s'activent dans les rues de Dakar. Cette opération coûtera plus de trois (3) milliards de F Cfa à l'Etat du Sénégal. Toutes les promesses faites autour de cette opération de recasement n'ont jamais eu lieu en 2009.

Par ailleurs, M. Pape DIOP ancien maire de Dakar, pour sa part, en partenariat avec le Mouvement des Artisans du Sénégal (MADS) qui est une société privée qui s'active que la construction des cantines et édifices pour l'embellissement et l'amélioration des conditions de travail au niveau des marchés avait promis de mettre 10.000 cantines à la disposition des marchands ambulants de la capitale à la fin de l'année 2009 pour leurs activités. Il faut noter que ces actions de recasements n'étaient pas inscrites sur le budget du ministère du Commerce. Cependant au niveau l'Agence de Développement des PME qui est sous tutelle du ministère du Commerce, il y avait dans son budget une ligne « appui au secteur informel » qui était destinée à la formation et au soutien pour la mise en place de petits projets pour les groupements de femmes pour toutes les régions.

L'immixtion de la mairie de Dakar dans le programme de ces marchands était due au fait que le Maire de la ville de Dakar était le Président du Sénat (deuxième personnalité de l'Etat du Sénégal après le Président de la République) et le numéro deux du parti au pouvoir à savoir le PDS. De part sa position, il a instruit son département technique d'exécuter le projet du Chef de l'Etat. En réalité, il s'est accaparé des idées sans avoir une réelle maîtrise du problème.

Mais cette promesse est restée vaine pour plusieurs raisons. Le budget qui était prévu le Ministère des finances pour le ministère du Commerce n'a pas pu être décaissé d'une part mais aussi par le fait que la Mairie qui s'est octroyée le projet n'avait pas encore trouvé de site pour entamer les activités du projet de recasement. En plus de cela, il y a eu une alternance le 22 mars 2009 sur le plan politique au niveau de la Mairie de Dakar avec l'arrivée de M. Khalifa SALL qui est de l'opposition. L'opposition Sénégalaise remporta au niveau national la presque totalité des collectivités locales dont celle de la mairie de Dakar. Sa position est très stratégique du fait de l'importance de son budget et de son rayon d'action qui s'étend de Dakar à Rufisque. Le maire de la ville de Dakar participe à la définition et à l'orientation de ligne politique et à l'investissement dans toutes les communes d'arrondissement qui sont sous sa couverture.

L'arrivée du maire Khalifa SALL est la deuxième période marquant le secteur informel pour les marchands ambulants de Dakar.

Ainsi, un des premiers actes du nouveau maire est l'utilisation de la police pour déguerpir les ambulants du marché Thilène en Décembre 2009. Sa décision de dégager les trottoirs de la ville de Dakar met ces derniers dans tout leur état. La suite avait été marqué de violents échanges entre ambulants et forces de l'ordre.

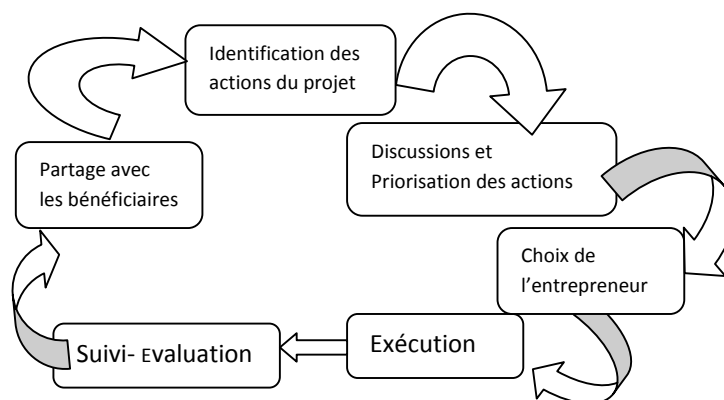
Conscient que la force n'est pas une solution, les autorités municipales de la ville de Dakar changent de stratégie. Le maire de Khalifa SALL réitéré en janvier 2010 sa détermination à faire aboutir le désencombrement des artères de la capitale occupée par des marchands ambulants. Ainsi, il promet aux ambulants concernés qu'ils seront recassés par les soins de l'institution qu'il dirige dans les 3, 4 ou 5 mois à venir au pire des cas on peut y parvenir dans 6, 7 ou 8 mois selon les estimations de l'entreprise MADS qui était en charge d'exécuter la construction du projet. Ces promesses sont issues de la rencontre que le Maire de la ville de Dakar et son équipe ont eu avec tous les acteurs qui évoluent dans sa zone à savoir les responsables de structures de santé, les associations de marchands, les chefs de quartiers, les associations sportives et culturelles, les groupements de promotion féminine, les associations religieuses. Pour les marchands, ils étaient présents à travers les différentes associations.

La nouvelle équipe municipale initie ainsi les contours de son premier projet de recasement pour les marchands. Plusieurs séances de concertations entre la mairie de la ville de Dakar et les marchands sont organisées dans les locaux de la mairie. Les premières rencontres entre les marchands et l'équipe municipale de la ville de Dakar se faisaient avec tous les représentants des 26 associations. Dans un souci d'efficacité et pour une prise de décision rapide, la Direction des Halls et Marchés ainsi que le 2<sup>ème</sup> adjoint au maire ont décidé de réduire le nombre de représentant lors des différentes rencontres. En concertation avec les 26 associations, le nombre a été réduit à 8 personnes. Parmi ce groupe de huit, les 07 sont issus principalement des regroupements créés à partir des associations qui ont pour mission principale la défense des intérêts des marchands ambulants. Les 7 proviennent des regroupements suivantes : FAMATS : 2, SYMAD : 2, RAZI: 1, Jeunes marchands de Dakar : 1, COCOGES : 1. En plus de cela, l'équipe municipale sur proposition des associations a coopté le Doyen Ndiaga DIOP qui est aussi marchand très respecté dans le milieu.

Le choix du nombre de représentants a été fait à partir du poids de la représentativité. Tous ces regroupements sont tous localisés dans la ville de Dakar mais non pas le même objectif à savoir le recasement des marchands ambulants de la ville de Dakar. La raison principale est que la mairie a un souci de communiquer avec tous ceux qui interviennent dans le commerce d'une manière générale. Parmi le groupe de 8 seuls la FAMATS, le Groupement des Jeunes marchands de Dakar et la SYMAD sont des regroupements qui luttent pour l'amélioration des conditions des marchands ambulants. Quant à la Collectif des Femmes Commerçantes du Groupement Economique du Sénégal (COCOGE), il est un démembrement de l'association du Patronat à travers la Confédération National des Employeurs du Sénégal (CNES). En ce qui concerne le RASI (Regroupement des Acteurs du Secteur Informel), ils sont dans toutes les branches du secteur informel. Du point de vue de la localisation géographique, on note qu'à part la FAMATS qui a des membres dans plusieurs marchés de Dakar et dans les régions, tous les autres regroupements ont un rayon d'action limité entre la ville de Dakar et les allées du centenaire. Il faut également noter que lors des réunions entre le groupe de 8 et l'équipe technique de la mairie, les points de l'ordre du jour qui n'ont trouvé un consensus ne sont pas adoptés, ils sont remis en discussion durant la prochaine rencontre. Ainsi depuis 2011, le groupe de 8 organise chaque semaine une réunion avec la mairie pour suivre l'état d'évolution des activités à réaliser.

La mairie change de stratégie communicationnelle ; elle développe l'approche participative très novatrice avec les marchands.

Cette approche peut se schématiser comme suit :



Le modèle participatif mis en œuvre par la mairie se définit en six (06) étapes à savoir :

**Etape 1 : Identification:** La mairie inscrit des lignes budgétaires en direction des marchands.

**Etape 2 : Discussions:** C'est la rencontre entre les groupes concernés et le service de la mairie pour prioriser les actions à réaliser durant l'année budgétaire.

**Etape 3 : Choix de l'entrepreneur :** Le collectif des commerçants définissent les critères de choix de l'entrepreneur et les modalités de dépouillement des offres techniques et financières.

**Etape 4 : Exécution:** Elle concerne la réalisation des actions et la mise en œuvre des actions sur le terrain

**Etape 5 : Suivi-Evaluation :** les deux parties font suivent l'état d'avancement du projet.

**Etape 6 : Suivi Evaluation:** Les deux groupes assurent ensemble le Suivi – Evaluation

**Etape 7 : Partage avec les bénéficiaires :** Toutes les idées de projets ou d'actions à réaliser par la mairie pour les marchands sont discutées. Les deux parties priorisent ensemble les actions à réaliser.

L'Etat d'esprit participatif de la mairie est d'ailleurs très apprécié par ces derniers ; parmi eux certains ont déclarés ceci : « **C'était la première fois depuis que je suis ambulants à Dakar que je m'assois avec la mairie pour parler de l'amélioration de mes conditions de travail** ».

En ce qui concerne le mode opératoire pour relayer les informations aux membres, les associations ont eu à découper l'aire géographique où ils exercent leur commerce en secteur. Au niveau de chaque secteur, il y a un représentant qui véhicule l'information. Ainsi, après chaque rencontre organisée avec la mairie ou toute autre entité, l'ensemble des commerçants disposent de toutes les informations les concernant. Il faut dire que ceci est surtout facilité par le fait que les commerçants organisent régulièrement des rencontres entre eux sur leur zone de travail; le système de tontines qui est d'ailleurs très développé entre eux est le courroie d'union.

Ces différentes rencontres ont permis à la mairie et les différentes associations de commerçants de dresser un programme d'amélioration des conditions de travail. Ce vaste programme consiste à reloger plus de 2.000 personnes rien que dans la commune d'arrondissement de Dakar Plateau. La mairie acheta dans les jours qui suivent un terrain de 2747 m<sup>2</sup> à plus d'un milliard de francs CFA et entame la négociation d'un autre site plus grand dans la même commune pour l'atteinte des objectifs de recasement et le désengorgement des rues.

Dans l'élan de sa nouvelle stratégie participative, la mairie finance un séminaire pour le groupe de 08 dont le but était de définir les critères de l'appel d'offre pour la construction du nouveau site et les conditions d'attribution des cantines et des tabliers.

Ainsi après plusieurs rencontres entre eux, les commerçants ont eu à dépouillé l'appel d'offre et choisir eux même l'entrepreneur qui sera chargé de construire le nouveau site de recasement situé dans la commune d'arrondissement de plateau plus précisément à Petersen. **Parmi eux certains marchands nous ont déclaré ceci « Le mairie nous a vraiment laissé faire notre projet », « ce projet c'est nous qui le pilotons en réalité, c'est le notre grâce aux soutiens du maire Khalifa SALL ».** Pour soutenir le projet, la mairie met à la disposition des marchands la mutuelle d'épargne et crédit de la ville de Dakar. Ces derniers ouvrent des comptes d'épargne pour l'acquisition de cantines ou de tabliers. A travers ce projet, la mairie offre aux commerçants la possibilité d'épargner les 25% du cout de la cantine ou des tabliers, le reste payable en trois ans. Les commerçants ayant déjà versé leur quote part ont même eu la possibilité de choisir leur numéro de cantine sur le plan de l'entrepreneur. Ces conditions de facilitation n'a auparavant jamais été fait en direction des marchands ambulants.

Ce nouveau mode de partenariat va marquer le début d'une compétition entre l'Etat et la mairie de Dakar. Rappelons que la ville de Dakar est gérée par l'opposition qui a eu à gagner la presque totalité des collectivités locales suite aux élections locales de 2009.

Le gouvernement voulant faire des marchands ambulants une joute électorale bloque le projet de la ville de Dakar à travers le non versement de son fond de dotation. Le fond de dotation est le budget que vote le gouvernement pour les collectivités locales afin de leur permettre de réaliser des investissements en plus de leur recette propre. Rappelons que la politique de la décentralisation donne une pleine autonomie aux maires de réaliser des investissements communautaire dans leur aire géographique.

En plus de cela, les responsables politique du parti au pouvoir (PDS) ont crée des comités de soutien au Président de la République en vue de le faire réélire dès le 1<sup>er</sup> tour des élections. Dans cette foulée, certaines associations se sont transformées en comité du parti PDS. Certains parmi les présidents d'association ont organisé des meetings de soutien et ont fait des déclarations publiques de soutien au Président Abdoulaye WADE. Du coup, le mouvement des marchands dont l'objectif est défendre leur activité commerciale se fissure en trois camps, les souteneurs du parti au pouvoir, les apolitiques et les souteneurs de l'opposition. Toute cette situation d'après les marchands rencontrés s'est intensifiée avec la venue de l'Agence Nationale de Sédentarisation des Marchands Ambulants (ASMA). Nous sommes à 4 mois des élections présidentielles, la bataille de récupération de la ville de Dakar est engagée sur tous les fronts et les marchands font partie des groupes a récupéré du fait de leur nombre et de leur localisation ; ils habitent en majorité au niveau de la banlieue Dakaroise.

Toujours dans son élan de récupération politique pour bénéficier du vote des marchands ambulants qui tout de même est composé de milliers de personnes, la Présidence de la République créa vers la fin de l'année 2011 l'Agence Nationale de Sédentarisation des Marchands Ambulants du Sénégal (ASMA) dont la mission est l'identification et le recasement des marchands ambulants ; ses activités couvre tout le territoire.

En créant l'ASMA, on relève le paradoxe juridique qui existe entre la loi 76.018 qui interdit le commerce ambulant et l'Agence. En effet d'après le décret n° 76.018 du 16 janvier 1976, pris en application de la loi n° 67.50 du 29 novembre 1976 modifiée, les pouvoirs publics considèrent l'exercice du commerce ambulant comme une délinquance. Ainsi la loi permet de condamner les fautifs à:

- Un emprisonnement de 1 mois à 2 ans
- Une amende de 10 000 à 100 000 F Cfa
- Une possibilité de poursuivre le délinquant en flagrant délit conformément au Code de procédure pénale.

Le décret n° 76018 du 16 janvier 1976 a pour but d'éviter l'encombrement de certains lieux publics des villes par les mendiants, lépreux, marchands ambulants. Ce texte interdit l'exercice de la fonction de marchand ambulant de façon à mettre un terme à la prolifération des marchands à la sauvette et, d'une façon générale, de tous ceux qui, sous le couvert d'une activité

commerciale en apparence inoffensive, ne forment en réalité qu'une armée de receleurs, de voleurs à la tire et autres vagabonds.

Les marchands considérés comme des délinquants d'après le décret n° 76018, l'Etat du Sénégal se devait d'abord d'abroger le décret 76018 avant de créer l'ASMA. D'après la loi tout ce que fait l'ASMA est illégal.

En analysant le rattachement de l'ASMA à la présidence et non au ministère du commerce, on comprend aisément que le souci de la création de l'agence même s'il est louable parce qu'il permet de prendre en charge le secteur des ambulants est beaucoup plus politique que social. Malgré toutes ses imperfections, la prise en charge pour l'amélioration des conditions de marchands est déjà une bonne chose du fait qu'elle ouvre des pistes de réflexions pour un meilleur encadrement de ces derniers.

Au vue de ces deux démarches, il est clair que l'Etat et la mairie de Dakar ont montré un objectif commun qui est de créer de meilleures conditions d'évolution pour les marchands ambulants à travers la création de canaux officiels. En plus de cela, ils cherchent aussi à canaliser le commerce ambulants. Cette canalisation permettra d'une part de libérer les rues de la ville occupée illégalement par les marchands ambulants et d'autre part, elle permettra aux services fiscaux de la mairie de recouvrer plus de taxe journalière. En effet, beaucoup de marchands réussissent à contourner les agents municipaux chargés de la collecte des taxes journalière.

## **Relation avec les institutions**

Dans le cadre des relations en ce qui concerne les « négociations » entre les pouvoirs publiques et les collectivités locales avec les associations de marchands on remarque qu'il y a deux types d'approches à savoir :

**L'approche 1** qui est dirigiste ou Top down est faite par les structures de l'Etat à travers l'ASMA. En effet, l'ASMA durant toutes les rencontres qu'il a eu à organiser avec les associations de commerçants, ces derniers n'ont aucune possibilité de changer certaines actions ou décisions leur concernant. Les rencontres sont plutôt des moments d'information. En plus de cela, on note qu'il n'existe aucune association ou fédération dans le conseil d'administration de l'ASMA. Même s'il y a des actions déjà en cours de réalisation, la portée aurait été meilleure si on les avait pleinement associés au moment de la prise de décisions.

**L'approche 2** qui est participative est faite par les collectivités locales. La démarche est nouvelle et récente ; elle a débutée à la suite de l'alternance politique de Mars 2009. Elle a été surtout développée par les maires issus de l'opposition. Les équipes municipales qui ont eu à mettre en place des actions en direction des marchands l'on faite à la suite de plusieurs rencontres avec ces derniers.

Cette nouvelle démarche est dû au fait que la majorité des collectivités locales est maintenant sous la gestion de l'opposition mais aussi que les leçons des émeutes de 2007 sont encore dans les esprits des sénégalais qui n'ont pas tous appréciés la méthode policière de l'Etat pour les déguerpissements. « **On ne nous donne pas du travail et on veut pousser à voler. Non, on a**



**refusé cela on nous montrant que nous sommes force mais aussi nous faisons partie du peuple »**

Les nouveaux élus issus des dernières élections locales de 2009 ont presque tous entrepris une démarche participative dans les actions. En plus de cela, ils ont aussi besoin d'argent frais pour faire face aux investissements de base qu'ils ont entrepris et les engagements dans leur aire géographique. Au niveau des différentes collectivités que nous avons visités, aucune entité administrative ne tient de statistiques concernant uniquement pour les ambulants et les marchands d'une manière générale. Cependant, les responsables chargés de la question dans les mairies ont noté qu'il y a un accroissement important de recettes pour les taxes journalières qui peut être interpréter d'une part le fait qu'il y a presque plus de déguerpissement ; certains se sédentarisent sur les lieux où ils ont l'habitude d'exercer leur activité et d'autre part il y a des nouveaux arrivants saisonniers au niveau des marchés surtout durant la saison sèche où il n'y a pas d'activités champêtres.

Aujourd'hui les relations entre commerçants et collectivités ne sont plus conflictuelle depuis les dernières élections communales de 2009. « **Avec le maire de Dakar c'est que nous sommes des partenaires maintenant** » nous a déclaré un commerçant. On assiste aussi à des initiatives participatives de développement prises par des commerçants; c'est le cas au niveau de la ville comme à Touba situé à 180 km de Dakar où c'est l'association des marchands (estimée à plus de 1000 personnes) qui a initiée la propre taxe annuelle qu'il verse à la communauté rurale (équivalent de la mairie) pour lui permettre de faire face à ses multiples charges. Dans le cadre de la salubrité, ils organisent tous les vendredis un nettoyage général du marché central et ses environnements. Cette démarche est très novatrice dans la mesure où ce sont les commerçants qui déterminent leur capacité de paiement et soutiennent la collectivité locale par la même occasion. « **Si nous soutenons notre communauté rurale, c'est notre bénéfice, beaucoup parmi nous n'ont pas gros moyens. Ce commerce nous aide à avoir la dépense journalière** ».

Cette stratégie d'écoute a d'ailleurs permis d'améliorer le niveau d'entente entre les associations de marchands et les collectivités. A titre d'exemple, on peut citer :

- ✓ A Dakar au niveau du site de Petersen, les marchands ambulants en collaboration avec la police municipale ont définis les zones où les commerçants ne doivent pas étaler leur marchandise. Les deux « polices » veillent strictement à l'application de la mesure.
- ✓ Au niveau de la mairie d'arrondissement de la Patte d'Oie, le nouveau maire a organisé une rencontre avec les marchands ambulants .Avec ces derniers, il a proposé le relookage de tabliers et une concertation en cas de problèmes relevant de son domaine de compétences. Ceci à eu lieu environ 4 mois après sa nomination le 22 mars 2009. Depuis cette date, il n'y a plus eu de déguerpissement qui d'ailleurs était très fréquent sur cette zone. La mairie a effectivement relookée quelques tabliers au bonheur de certains marchands qui aujourd'hui sont dans de meilleures conditions de travail. Il faut remarquer que depuis cette rencontre, les commerçants installés dans la commune ont respectés scrupuleusement l'interdiction d'étaler leurs marchandises sur les voies interdites. Le bureau des commerçants assure la « police ». Il faut noter qu'il n'y a pas de document écrit entre les deux parties mais des accords tacites. Notons enfin que la

mairie de la Patte d'Oie fait partie des collectivités localités gagnées par l'opposition suite à l'élection municipale du 22 mars 2009.

- ✓ A Mbour, le consensus entre le Maire et les marchands ambulants pour l'utilisation du site vierge dénommé « marché Diaobé » pour le regroupement et la fixation de plusieurs marchands ambulants de la commune.
- ✓ A Thiès, en 2008, le maire de la ville avait sorti un arrêté augmentant le loyer des cantines de 2500 f à 10.000 f CFA par mois. Les commerçants se sont rendus compte qu'en payant pendant 10 ans le bail des cantines et la taxe municipale, ils ont versé dans les caisses de la municipalité plus d'un milliard de francs CFA. Mais durant la même période, la municipalité n'a pas réalisé un investissement de plus de deux millions au niveau du marché. Ils ont alors refusé de respecter l'arrêt municipal qui a été finalement supprimé.

En ce qui concerne les relations entre les commerçants disposant de cantines ou de boutiques et les ambulants, elles étaient très conflictuelles mais elles sont aujourd'hui sans heurts du fait que les nouveaux ambulants sont très informés des lois administratives. En effet, aucun arrêté municipal n'interdit la pose de tables devant un magasin, il faut juste respecter la distance de 3 m entre la porte de la boutique et l'étale. L'écoute est aujourd'hui meilleure du fait que la plus part des commerçants ont leur parent ou leur propre frère dans le groupe des marchands qui évoluent autour des marchés ou dans les artères de la ville. A cela s'ajoute que beaucoup d'ambulants trouve leur marchandise chez ces derniers qui sont leurs principaux fournisseurs.

### **Les résultats positifs obtenus par les marchands au cours de leur lutte**

Selon les sites, on peut noter les différentes avancées positives que les marchands ont obtenues pour améliorer leurs conditions de travail.

Malgré que les textes de lois sur le commerce ambulant qui sont restés statiques depuis plus de 35 ans, il y a eu la création de l'Agence pour la Sédentarisation des Marchands Ambulants. Il permet à ces derniers d'avoir au moins un interlocuteur au niveau des autorités publiques pour poser leurs problèmes et amorcer de réelles actions pour le développement du secteur des marchands ambulants. Même s'il faut le reconnaître que le fonctionnement pour ses prises de décisions est encore à parfaire pour une meilleure efficacité de ses actions sur le terrain. L'ASMA étant une agence rattachée à la Présidence de la République, il est certain que les multiples problèmes remontent jusqu'au Chef de l'Etat qui malgré les soubassements politique a une autre ligne politique très positive pour le secteur marchand.

#### **Avec l'ASMA, on peut citer :**

- ✓ la ligne de fond de garantie que l'ASMA a eu à mettre en place au niveau des institutions de micro crédits de Dakar pour faciliter de la garantie du crédit que sollicite les marchands. Ainsi, 450 dossiers ont été appuyés pour les marchands. En plus de cela, l'ASMA a eu aussi à subventionner les 30% du montant de chaque crédit ; plus de 15.000.000 de francs ont permis à quelques uns d'acquérir des cantines ou de renforcer leur fond de roulement. Même si le nombre est encore très minime, c'est déjà une forme de partenariat dont les résultats sont déjà très rentables pour ces derniers qui

auparavant n'ont jamais obtenus des tels avantages auprès des institutions de crédits malgré leur caractère social.

- ✓ La prise en compte du volet renforcement de capacités en gestion et organisation pour les marchands qui malheureusement n'a pas pu être mis en œuvre du fait des changements de régime lors des élections.
- ✓ L'identification et l'obtention d'un autre site pour le recasement de 4.000 ambulants localisé au niveau de la ville de Dakar. Ce site en plus de celui de la mairie permettra de reloger un nombre plus important de marchands.

Il faut noter que toutes ces actions qui sont aujourd'hui mises en œuvre par l'ASMA sont les conclusions des journées d'études organisées en 2009 par les marchands avec le soutien de l'ONG ENDA Tiers Monde à travers sa cellule ENDA ECOPOLE qui dans son programme de lutte contre la pauvreté avait répondu favorablement à la demande de financement pour l'organisation de ces journées. Il faut noter que l'actuel site qui doit permettre le relogement d'une partie des marchands ambulants appartenait à ENDA Tiers Monde ; c'était les anciens bureaux d'ENDA ECOPOLE. Le site a été vendu à la mairie de la ville de Dakar.

#### **Avec les collectivités locales, on peut citer :**

- ✓ Le mode participative des prises de décisions sur tous les aspects concernant l'amélioration des conditions de travail (sécurité sur le lieu de travail, facilitation pour l'obtention de cantines et de tabliers, Etc.) des marchands ambulants.
- ✓ Les facilités (ligne de crédit, gestion démocratique d'obtention des cantines et tabliers, modalités de paiement allégés pour l'obtention des cantines, etc.) obtenus pour le recasement de plus 1000 marchands en centre ville.
- ✓ L'autorisation accordée par la commune d'arrondissement des HLM aux marchands du marché HLM de mettre en place des tabliers sur leur financement propre au niveau des espaces libres de la voie communale aux abords du marché.
- ✓ L'accord de principe entre la commune d'arrondissement de la Patte d'Oie et le collectif des marchands pour une gestion concertée de tous les problèmes qui peuvent survenir lors des activités quotidiens de ces derniers.
- ✓ La collaboration entre les volontaires qui travaillent pour la mairie de la ville de Dakar dans le cadre de la mobilité urbaine et les marchands se trouvant à Petersen pour éviter l'encombrement de la voie publique.
- ✓ La fixation du montant de la taxe annuelle par les marchands ambulants de Touba envers la communauté rurale pour soutenir leur institution pour faire face à ses charges.

#### **Les facteurs négatifs qui influent sur les marchands**

Le développement des marchands à certes connu de changements depuis les événements de 2007 mais il connaît encore des points qui peuvent avoir des effets négatifs sur leurs activités.

Parmi ceux-ci, on peut citer :

- ✓ La loi de n° 76.018 du 16 janvier 1976 portant interdictions sur le commerce des ambulants qui n'a pas été abrogé malgré la nouvelle prise de conscience des autorités en direction du secteur informel.
- ✓ La multiplicité des associations, il en existe aujourd'hui 40 au niveau de la région de Dakar. A cela, s'ajoute la politisation des certaines associations. Pour une meilleure efficacité dans les négociations et la revendication des doléances, toutes les associations devaient être sous le couvert de la FAMATS. Ce qui n'est pas le cas parce que certaines associations du fait de leur proximité avec le pouvoir négocient directement avec l'ASMA .
- ✓ Les actions de recasement ne sont encore localisées que pour les marchands de la ville de Dakar alors ceux qui sont dans les marchés de la banlieue ont aussi le souhait de disposer des meilleurs conditions.

## **Les bonnes pratiques retenues**

Cette description des bonnes pratiques va porter sur le processus de création de la FAMATS, sa procédure de mise en œuvre, les leçons apprises, les enseignements tirés de la pratique et les recommandations pour son développement.

La nécessité de parler d'une même voie, de porter l'information au niveau de chaque marché et de défendre les intérêts des ambulants ont été les raisons qui ont poussé les différentes associations à s'unir autour de la FAMATS. Pour sa mise en place, toutes les associations à l'exception d'une qui avait une coloration politique ont eu à se regrouper. A l'issue de cette rencontre, le bureau a été mis en place les représentants au niveau des marchés qui ont été nommés à la suite par volontariat. Ainsi au niveau de chaque marché, il existe un représentant dont la mission est de porter les informations sur les difficultés avec les pouvoirs publiques et les collectivités locales au niveau de leur zone.

Par cet acte, les associations s'appuient mutuellement en cas de difficultés et le bureau central dispose des informations sur tous les marchés. Il faut tout de même reconnaître que la FAMATS n'a ni budget, ni bureau. Les associations membres de la FAMATS gardent toujours leur autonomie d'action. Les rencontres entre les membres du bureau sont faites quand cas de besoin ; chaque membre supporte les frais liés au transport et autres. Cette situation se reflète d'ailleurs sur le fonctionnement de la FAMATS.

Dans le cadre de cette expérience, la procédure de mise en place à été faite avec la démarche suivante :

- Création d'un groupe restreint porteur du porteur ;
- Tournées d'explication au niveau des différents marchés à Dakar et dans quelques régions ;
- Convocation pour la tenue de la création de la Fédération ;

- Assemblée Générale /élection du bureau et des représentants.

### **Les enseignements tirés sur de la FAMATS:**

- La FAMATS qui regroupe la presque totalité des associations des marchands peut négocier valablement tous les problèmes liés aux conditions de travail qui est la lutte principale des marchands.
- L'absence de personnel permanent au niveau de la FAMATS qui s'occupe dans la gestion quotidienne, du suivi des décisions, des rencontres avec les municipalités. Aujourd'hui, le président et tous les autres membres du bureau sont tous des commerçants ; leurs charges familiales font qu'ils ne peuvent pas fermer leur boutique pendant plusieurs jours pour s'occuper par exemple des aspects administratifs de leur organisation ou faire le suivi au niveau des autres régions. Ils travaillent bénévolement ; le bénévolat a des limites.
- L'absence de document de plan stratégique au niveau de la FAMATS est un handicap pour cette organisation qui ambitionne de soutenir fortement le développement du secteur.

### **Les leçons apprises**

L'étude sur les commerçants ambulants nous a permis de tirer les leçons suivantes :

#### **Chez les commerçants :**

##### **Aspects positifs :**

- ✓ Un désir de changer de statut, de quitter la station de marchand ambulant à commerçant fixe disposant de cantines pour une meilleure rentabilité de leur commerce.
- ✓ La compréhension que pour faire face au pouvoir public, il faut être uni, c'est qui explique le regroupement des associations en fédération.
- ✓ Un début de réflexion portant sur les moyens d'augmenter leur profit à travers la possibilité de mettre sur pied une centrale d'achat pour les ambulants afin de réduire les couts d'approvisionnement d'achats de leurs marchandises. En effet, certains présidents pensent qu'en associant leur moyen et que le soutien de quelques partenaires, ils peuvent aller en Chine par exemple acheter leurs marchandises et le redistribuer à moindre couts aux membres. Par ce biais, ils réaliseront plus de bénéfices et créeront eux même leur propre condition de développement.

##### **Aspects négatifs :**

- ✓ Les aspects sociaux tel que la protection sociale, la formation ne sont pas encore des priorités pour les ambulants.

#### **Chez les autorités :**

##### **Aspects positifs :**

- ✓ Un début de changement sur la stratégie d'encadrement des commerçants à travers des rencontres permanentes,
- ✓ Une réflexion prospective en cours pour le développement du secteur avec la création de l'ASMA ;
- ✓ Certaines collectivités locales s'intéressent de plus en plus aux conditions de travail des ambulants

### **Aspect négatif :**

- ✓ La non abrogation de loi n° 76.018 du 16 janvier 1976 du fait que l'Etat du Sénégal a mis en place une politique de décentralisation et à crée l'ASMA.

### **Recommandations**

Afin de propulser le développement des marchands ambulants, nous suggérons les recommandations suivantes en direction des partenaires au développement :

- Appuyer la FAMATS pour la mise en place d'un siège fonctionnel doté d'un personnel permanent pour la gestion quotidienne et le suivi de toutes les actions.
- Appuyer la FAMATS pour l'élaboration de son plan stratégique de développement du secteur ambulant.
- Renforcer les compétences des associations en technique de négociation et de plaidoyer en vue de mieux propulser les changements en cours au niveau de l'ASMA.
- Appuyer les associations à définir un plan de communication en direction de toutes les collectivités locales au niveau national.
- Appuyer la Confédération Nationale des Travailleurs du Sénégal (CNTS) pour organiser les associations à développer la syndicalisation.
- Appuyer la CNTS en collaboration avec les associations a organiser un grand pladoyer pour l'abrogation de la loi 76 018.

## Conclusion

Le commerce ambulant est aujourd'hui au Sénégal un phénomène dont on ne peut plus ignorer du fait du nombre de personnes qui s'y active mais surtout par son rôle de stabilisateur social. Son impact sur la vie sociale et économique des populations n'est plus à démontrer. Cependant, malgré son poids économique, les autorités publiques ont fait montre d'une grande détermination pour mettre fin à la problématique du commerce ambulant. Ainsi face à une opposition farouche des commerçants pour poursuivre leur activité de gagne-pain, les attitudes envers eux ont beaucoup évoluées. Ainsi, les institutions étatiques ont mis en place une structure pour soutenir la nouvelle ligne politique et enclenchés des discussions en vue de son développement. A côté de cela, il y a aussi les municipalités qui développent des stratégies très novatrices d'accompagnement pour le secteur en mettant en place une stratégie basée sur un dialogue participatif.

Ces attitudes n'auraient pas pu prospérer si les associations de commerçants n'avaient pris leur destin en main en créant des espaces de regroupement et de discussions pour faciliter la lutte pour l'amélioration de leur condition de travail. Pour atteindre leur but, les différents mouvements ont eu à fédérer leur stratégie en créant une fédération des associations. Cependant, malgré les bonnes avancées dans le cadre de regroupement, il y a encore des actions à mener tant envers les politiques qu'envers leur propre organisation qui permettront d'accompagner durablement leur développement. Parmi ces actions, on peut citer par exemple l'abrogation du décret n° 76.018 du 16 janvier 1976, le renforcement de la capacité organisationnelle et managériale des organisations de base.

# ANNEXES

## Liste des personnes rencontrées et ouvrages consultés

### 1. Liste des personnes rencontrées.

Khadim BABOU Président des marchands ambulants de Petersen

Serigne Modou GUEYE Président des marchands ambulants du marché Castors

Birame TOURE Président des marchands ambulants de Nabil CHOUCAIR Grand Yoff

Assane THIAM Président des marchands ambulants du marché HLM « WA NAHWI » et  
Président de la FAMATS

Moustapha THIAM Président des marchands ambulants de TOUBA ocass

Mame BALLA DIOUF Groupement des Jeunes marchands de Dakar

Mame FALL Présidente des marchands ambulants de MBOUR

Annie DIOUF Secrétaire Générale de la FAMATS et Présidente de l'Organisation Nationale  
des Femmes Commerçantes et Marchands Tabliers (ONFECOMAT)

Assane FALL Directeur Général de MADS

Amath GAYE Directeur Technique de l'ASMA

Emmanuel DIONE ENDA ECOPOLE

Fatou bintou YAFFA CNTS

Mr Gueye 1<sup>er</sup> Adjoint au maire de la ville de Dakar

Mr Pap Ababacar Seck 2 adjoint au maire de la ville de Dakar

Mr Moulaye SECK Président de la SYSMAD

Mr A SOW Secrétaire Général de la SYSMAD

Mr Pape Soulye SECK Président des marchands ambulants du marché Tiléne

### 2. Liste des ouvrages consultés

USAID,1998 « secteur d'activité et emploi dans le secteur informel au Sénégal »



Jacques BUIGNICOURT « l'économie populaire informelle, article publié le journal le courrier ACP-UE Décembre -Janvier 1999/2000

Van DIJIK ,1986 « le secteur informel à Dakar »

NIANG A, 1992 « le secteur informel : définitions et facteurs de son expansion en milieu urbain au Sénégal »

FALL, A ,2017 « l'analyse des conditions de vie des acteurs du secteur informel à Dakar. Exemple de trois marchés : Pak Lambaye,Sandaga,et Colobone »

Résultats de la phase 2 de l'enquête 1-2-3 de 2003, DPS

Etude ANDS, 2008 « Situation économiques et sociales du Sénégal »

Politique et Etude sur le Développement des compétences pour le programme d'emploi des jeunes ANKARAARIS Janvier 2012

Enquête de suivi de la pauvreté au Sénégal Aout 207, ANDS

Rapport enquête ESAM 2004, ANDS